

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 05294

Numéro SIREN : 851 585 901

Nom ou dénomination : 921

Ce dépôt a été enregistré le 04/02/2020 sous le numéro de dépôt 3622

Greffes du tribunal de commerce de Marseille



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 04/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/3622

Type d'acte : Décision(s) du président
Divers

Déposant :

Nom/dénomination : 921

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 851 585 901

N° gestion : 2019 B 05294

921

Société Par Actions Simplifiée au capital de 5 000.00 €

Siège social : 2B chemin de sainte croix

13600 CEYRESTE

851 585 901 RCS MARSEILLE

DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 2 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt,

et le deux janvier, à onze heures, au siège social,

Monsieur PIERRE CORCIONNE, président de la société 921 a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Monsieur le président, associé unique, précise l'objet des présentes décisions :

- Rémunération du Président
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président prend ensuite les décisions suivantes :

DECISIONS

PREMIERE DECISION

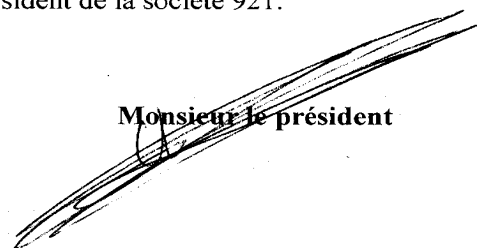
Le Président associé unique décide de ne pas allouer de rémunération à Monsieur PIERRE CORCIONNE à compter de ce jour et ce jusqu'au 31 décembre 2020 outre le remboursement de ses frais sur justificatifs.

DEUXIEME DECISION

Monsieur le président donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Monsieur PIERRE CORCIONNE, président de la société 921.

Monsieur le président



Page 1 sur 1

